



# Travailler dans la **Fonction publique hospitalière** : adresses utiles et formation en Bretagne

## SOMMAIRE

1 – Information sur les concours

2 – Formations

### A CONSULTER :

#### Les métiers de la santé

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 2.7

#### Les métiers de la gestion hospitalière, sanitaire et sociale

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 2.710

#### Les métiers du social

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 2.76

[www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr) (site de l'Agence Régionale de Santé)

[www.cng.sante.fr](http://www.cng.sante.fr) (site du Centre National de Gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la Fonction Publique Hospitalière)

[www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr](http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr)

[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et [www.nadoz.org](http://www.nadoz.org) (Formation initiale)

[www.gref-bretagne.com](http://www.gref-bretagne.com) (Formation professionnelle continue)

Renseignez-vous sur les **risques professionnels** et la santé au travail auprès de la CARSAT : [www.carsat-bretagne.fr](http://www.carsat-bretagne.fr)

## 1 – Information sur les concours et les recrutements

■ **Les avis de concours et les postes vacants du secteur médical et para-médical** (en établissement de santé, établissement médico-social ou établissement social pour les professions de santé et autres professions des structures de santé) quelle que soit la filière (technique, médico-technique, administrative, rééducation, ouvrière, soignante, socio-Educative) sont publiés :

- sur le site internet de l'**ARS Bretagne**,
- par voie d'affichage dans les locaux de l'ARS, de la préfecture, et de l'établissement, et en lieu et place de la publication au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel.

-> [www.ars.bretagne.sante.fr](http://www.ars.bretagne.sante.fr) / Etablissements & Professionnels / Emplois et concours FPH

Pour contacter ou se rendre à l'**ARS (Agence régionale de Santé Bretagne)** :

ARS - Pôle professions médicales - 6 place des Colombes –  
CS 14253 - 35042 Rennes Cedex - 02 90 08 80 00

■ **Pour les recrutements sur titre du secteur médical :**

- **Médecins et pharmaciens praticiens** : le concours est organisé au plan national par le CNG (Centre National de Gestion) : [www.cng.sante.fr](http://www.cng.sante.fr). Il faut ensuite postuler pour être recruté dans un hôpital public (voir **ARS** ci-dessus et DRH des centres hospitaliers ci-dessous).
- **Sages-Femmes** : après la formation, il faut postuler pour être recruté dans un hôpital public et ainsi obtenir le statut de fonctionnaire (catégorie A) de la FPH (voir **ARS** ci-dessus et DRH des centres hospitaliers ci-dessous).

■ **Pour les recrutements sur titre du secteur paramédical, (infirmier.ères, aides-soignants.tes, ambulanciers.ières, brancardiers.ières, aides-médico-psychologiques...)**

Ces professionnels sont directement embauchés par les établissements hospitaliers, qui les recrutent et les titularisent, sous conditions de diplômes au niveau correspondant (catégories A, B et C) ou après une formation complémentaire.

Contactez la **Direction des Ressources humaines du centre hospitalier** de référence de votre département (voir ci-dessous).

■ **Pour les recrutements sur titre des personnels administratifs, techniques et ouvriers :**

De la même façon que pour le personnel para-médical, ils intègrent la FPH et obtiennent le statut de fonctionnaire (catégorie C) en se faisant directement recruter, sans concours, par un hôpital public. Contacter la **Direction des Ressources humaines du centre hospitalier** de référence de votre département (voir ci-dessous).

■ **Pour les concours et recrutements des personnels de direction :**

**Les concours sont organisés et gérés par le Centre National de Gestion - CDG : [www.cng.sante.fr](http://www.cng.sante.fr).**

**Les lauréats à ces concours nationaux bénéficient d'une formation à L'EHESP de Rennes (voir 2 –Formation). Il faut ensuite postuler pour être recruté dans un hôpital public (voir ARS et DRH des centres hospitaliers ci-dessous).**

**Contacts des Direction des Ressources humaines - DRH du centre hospitalier** des différents départements :

• Côtes d'Armor

CH de Saint-Brieuc – 10 rue Marcel Proust  
22027 SAINT BRIEUC Cedex 1  
02 96 01 71 23 - [www.ch-stbrieuc.fr](http://www.ch-stbrieuc.fr)

• Finistère

CHRU de Brest – 2 avenue Foch - 29200 BREST  
02 98 22 33 33 – [www.chu-brest.fr](http://www.chu-brest.fr)  
Centre Hospitalier de Cornouaille - 14 av Yves Thépot -  
29000 QUIMPER - 02 98 52 60 60 - [www.ch-cornouaille.fr](http://www.ch-cornouaille.fr)

• Ille-et-Vilaine

CHRU de Rennes - 2 rue Henri Le Guilloux - 35033 RENNES  
Cedex 9 - 02 99 28 43 21 et 02 99 28 43 50 (service recrutement) -  
[www.chu-rennes.fr](http://www.chu-rennes.fr)

• Morbihan

CH Bretagne Atlantique Vannes - 20 boulevard Général Maurice  
Guillaudot 56000 VANNES - 02 97 01 41 41 - [www.ch-bretagne-atlantique.fr](http://www.ch-bretagne-atlantique.fr)  
CH Bretagne Bretagne Sud - 5 Avenue de Choiseul –  
BP 12233 - 56322 Lorient cedex - 02 97 06 90 90 - [www.chbs.fr](http://www.chbs.fr)

■ **Pour des informations sur l'admission dans les instituts de formation paramédicaux et les écoles médicales ainsi que les préparations aux concours médicaux, para-médicaux et sociaux :**

**Consulter :**

- « **Les métiers de la santé** », fiche Actuel CIDJ et Actuel Bretagne n° 2.7  
- « **Les métiers du social** », fiche Actuel CIDJ et Actuel Bretagne n° 2.76  
- [www.ij-bretagne.com](http://www.ij-bretagne.com)

-> [www.bretagne.paps.sante.fr](http://www.bretagne.paps.sante.fr) : portail d'accompagnement des Professionnels de Santé (PAPS) a pour objectif de proposer des informations et des services à tous les professionnels de santé, qui ont pour projet de s'installer ou sont déjà installés dans la région.

## 2 – Formations en Bretagne

■ **Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique Rennes-Sorbonne-Paris-Cité - EHESP (USPC) :**

15 avenue du Professeur Léon Bernard - CS 74312  
35043 RENNES Cedex  
02 99 02 22 00  
-> [www.ehesp.fr](http://www.ehesp.fr)

L'EHESP propose :

-des préparations aux concours internes et externes (épreuves orales et écrites) de la fonction publique hospitalière et la fonction publique d'Etat spécialisés dans le domaine de la santé publique.

-des formations d'accès à la Fonction publique hospitalière après l'admission aux concours

-des formations spécialisées et formations diplômantes.

### Préparations aux concours de la Fonction publique

■ **Les concours sont organisés et gérés par le Centre National de Gestion - CNG ou le Ministère de la Santé.**

Ces préparations se déroulent essentiellement en présentiel et/ou à distance (concours internes et externes) :

- Directeur(trice) d'Hôpital (DH)
- Directeur(trice) d'établissement sanitaire, social et médico-social (DESSMS)
- Directeur(trice) des soins (DS)
- Attaché(e) d'administration hospitalière (AAH)
- Ingénieur(re) hospitalier (IH)
- Inspecteur(trice) de l'action sanitaire et sociale (IASS)
- Inspecteur(trice) principal(e) de l'action sanitaire et sociale (IPASS)
- Médecin inspecteur(trice) de santé publique (MISP)
- Pharmacien(ne) inspecteur de santé publique (PHISP)
- Médecin de l'éducation nationale (MEN)
- Médecin inspecteur(trice) régional du travail (MIRT)
- Ingénieur(re) statutaire du génie sanitaire (IGS)
- Ingénieur(re) d'études sanitaires (IES)
- Technicien(ne) sanitaire et de sécurité sanitaire

Il existe également des préparations à l'oral de concours internes et externes.

■ **Un Cycle Préparatoire Intégré – CPI (pour les concours externes)**

Dispositif d'accompagnement à la préparation aux concours de la fonction publique destiné à de jeunes candidats qui, du fait de leur situation familiale ou sociale, n'auraient pu avoir les moyens et les outils pour préparer et réussir les épreuves des concours de la fonction publique.

Le CPI forme des étudiants boursiers et demandeurs d'emploi pour 4 concours externes de catégorie A, à savoir :

- Directeur(trice) d'hôpital,
- Directeur(trice) d'établissement sanitaire, social, médico-social,
- Inspecteur(trice) de l'action sanitaire et sociale,
- Attaché(e) d'administration hospitalière.

Contact : Morgane Lainez et Céline Maillard, Pôle préparation aux concours - 02 99 02 25 28 - [celine.maillard@ehesp.fr](mailto:celine.maillard@ehesp.fr)



## Formations supérieures en santé publique

Ces formations diplômantes sont accessibles **en formation initiale et en formation continue** et ne nécessitent pas obligatoirement l'obtention d'un concours. (D'autres formations, en session courtes notamment, sont également proposées par l'EHESP. Elles ne sont pas recensées ci-après, voir le site internet).

## Niveau Bac+5... Niveau I

### En 1 ou 2 ans à temps plein

#### Masters

- Master of public health
- Master in Europubhealth : Parcours européen de masters en santé publique
- Master analyse et management des établissements de santé
- Master droit, santé, éthique
- Master éducation à la santé des enfants, adolescents et jeunes adultes
- Master évaluation en santé
- Master jeunesse : politique et prise en charge
- Master pilotage des politiques et actions en santé publique
- Master santé publique et risques environnementaux
- Master de santé publique parcours sciences sociales et management
- Master infirmier.e de pratiques avancées spécialisées en oncologie, gérontologie ou régulateur de parcours complexes de soins
- Master situation de handicap et participation sociale

#### Mastères spécialisés \* :

- Mastère spécialisé en santé publique
- Mastère spécialisé équipements biomédicaux
- Mastère spécialisé ingénierie et management des risques en santé, environnement, travail (IMR-SET)
- Mastère spécialisé ingénierie et management des technologies de santé

\* le «mastère spécialisé» est une formation post-diplôme d'une durée d'au moins 2 semestres, incluant des enseignements théoriques, un travail personnel de recherche en entreprise et la soutenance d'une thèse professionnelle. Le mastère spécialisé est un label de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE).

### En 24 à 30 mois à temps plein en formation initiale ou en continue

- Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale

### En alternance

- Mastère spécialisé en alternance Management en santé

### Autres Formations :

- Doctorat interdisciplinaire en santé publique
- Diplômes d'établissement (en formation continue, voir le site)

> Consulter aussi la fiche Actuel Bretagne 2.710 **Les métiers de la gestion hospitalière, sanitaire et sociale**

Sources : Administrations, sites Internet et  
Onisep – Novembre 2016